

COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 MAI 2017**
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Jean-Pierre VOEGEL, Joffrey JEHL, Jean-Claude SCHMITT, Claude ANDRES, Mesdames Monique ROSFELDER, Patricia JACOB, Chantal VOEGEL, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TÊTU

Membres absents excusés : Madame Denise LUTZ-ROHMER qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER, Monsieur Bernard HIRTZ qui donne procuration à Monsieur Denis ROSFELDER et Madame Denise LUTZ-VOEGEL qui donne procuration à Monsieur Claude ANDRES

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Madame Chantal VOEGEL est arrivée au POINT N°03

1 personne dans le public.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 30/03/2017

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **adopté à l'unanimité**.

POINT N° 02

Revalorisation de la redevance pour l'extraction de gravier par la Sablière Helmbacher

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la redevance pour l'extraction de gravier est révisable annuellement en fonction de l'indexation officielle communiquée par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement

SE REFERANT au contrat de concession pour l'exploitation de la carrière communale sise au lieu-dit « BRUCH »

VU la circulaire du 01 mars 2017 fixant l'évolution du nouvel index BIDEC tant pour les gravières que pour les carrières de matériaux éruptifs

DECIDE d'appliquer, en accord avec les sablières HELMBACHER, la revalorisation du coefficient multiplicateur, en l'occurrence 0,9826 par rapport à l'année précédente

FIXE pour la période du 01 avril 2017 au 31 mars 2018 à 0,63 € le m³ de matériaux vendus

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Fournitures et pose de stores enrouleurs à l'Ecole Élémentaire : choix du prestataire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL.

Mise en place de 16 stores largeur 90 cm hauteur 1m60 avec chaînette métallique à l'Ecole Élémentaire. Mr FRINDEL fait part de 2 offres de prix :

- Décoration SCHWEITZ, Duttlenheim, pour la somme de 2 533,33 € HT soit 3 040,00 € TTC
- WISS « Du Canapé au Rideau », Rosheim, pour la somme de 2 944,00 € HT soit 3 532,80 € TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** de retenir l'offre de Décoration SCHWEITZ à Duttlenheim pour la somme de 3 040,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

Convention de sauvegarde des données informatiques

Par délibération du 20/12/2011, la Communauté de Communes du Pays de Barr a accepté la coordination du projet de sauvegarde des données informatiques des structures communales et intercommunales intéressées.

A cet effet, elle a procédé à un audit des besoins, une consultation d'entreprises spécialisées et une proposition aux structures concernées.

Une convention doit être signée entre la Communauté de Communes du Pays de Barr, représentée par son Président Monsieur Gilbert SCHOLLY et la Commune de VALFF, représentée par son Maire Monsieur Germain LUTZ.

Le coût total de la sauvegarde pour l'année 2017 est de 1 825,78 € TTC réparti à égalité par adhérent soit 107,40 € TTC pour la Commune de VALFF. 17 Communes sur 20 ont adhéré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour signer la convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Contrat de maintenance du Logiciel Microbib

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que le contrat de maintenance du logiciel Microbib, installé en système Monoposte+consult à la Bibliothèque, expire le 31 mai 2017, puis expose les termes du contrat.

Le Conseil Municipal
Après délibération

DECIDE de renouveler le contrat de maintenance du logiciel Microbib (version Mono/Classique) dont le montant annuel s'élève à 223,00 € H.T. soit 267,60 € T.T.C.

CHARGE le Maire de signer le contrat pour la période allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 06

Rapport d'activité 2016 du S.D.I.S. 67

En 2016, le SDIS 67 a réalisé 62 028 interventions, soit une intervention toutes les 8 minutes et 30 secondes, pour un total de 81 664 sorties de secours et de 96 067 sorties d'engins. Le SDIS a reçu 276 575 appels en 2016.

Pour exemple le nombre des interventions les plus importantes :

- 3 597 accidents de la circulation
- 4 571 incendies
- 12 169 opérations diverses
- 41 026 secours à la personne

Le SDIS 67 est composé de :

- 5 370 agents dont 5 234 sapeurs-pompiers :
 - o 617 sapeurs-pompiers professionnels
 - o 4 617 sapeurs-pompiers volontaires
 - o 136 personnels administratifs et techniques

Le parc de véhicules se compose de 1 074 véhicules et engins dont 34 véhicules immatriculés et 62 véhicules et engins réformés en 2016.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire, et note que le présent rapport est mis à leur disposition.

POINT N° 07

Balayage de la voirie : choix de l'entreprise

L'année dernière, le balayage ayant été fait par le Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler cette prestation pour cette année.

Le devis pour le balayage pour 1 journée de 8h00 reste le même que l'an passé soit 785,00 € HT ce qui représente 942,00 € TTC. Les résidus de balayage seront gardés pour l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de confier cette tâche au CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN, Parc Départemental d'ERSTEIN, pour le balayage des rues et caniveaux de la Commune, qui sera effectué le Vendredi 09 juin 2017, au vu de l'entière satisfaction depuis maintenant quelques années.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 08

Proposition d'achat de la Maison MOSSER

Suite à la nouvelle offre sur la base de 70 000,00 € net vendeur, 2 nouvelles demandes ont été déposées à la Mairie, il s'agit de :

- Monsieur Armand FISCHER de Boersch,
- Madame Sabine SCHENK de Huttenheim.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de retenir l'acquéreur qui fera la meilleure offre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 09

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Monsieur le Maire propose de reconduire la création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire pour la période allant du 06 juin 2017 au 29 septembre 2017.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade, il habilite l'autorité à recruter.

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à la période estivale de la Commune, il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal

DECIDE de créer un emploi saisonnier d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour une période allant du 06 juin au 29 septembre 2017 inclus

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques de 2^{ème} classe

DECIDE d'attribuer ce poste à Mr Damien KOENIG, qui avait déposé en Mairie sa candidature spontanée, et qui donne satisfaction à ce poste depuis plusieurs années

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°10

Demandes de subvention

- Union Nationale des Anciens Combattants de la Section de Barr, 100,00€ comme le Souvenir Français.
- Association Pèlerinage Tambov dont le but est d'entretenir les sites de sépulture en forêt de RADA proche de l'ancien camp 188 dit de Tambov, 50,00 €.
- Attribution d'une subvention de 300,00 € pour la Classe de CE1-CE2 et CM1 de Mme LEROY dans le cadre de son projet avec le Château du Haut Koenigsbourg « Le Bois dans le Château et les 1001 Mystères de la Forêt », pour l'achat de matériels pour la confection de la maquette du Château et les trajets en bus, comme déjà octroyé l'an passé à la classe de Mme BRAUN pour la sépulture sur pierres.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°11

Rapports des commissions

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→ Maître Claude RINGEISEN, Notaire à OBERSCHAEFFOLSHEIM (67203) 1 rue du Notariat pour la vente de la maison au 61 Impasse des Acacias à VALFF (67210), Section 08 – Parcelle n° 248 d'une surface de 790 m²
CU 067 504 17 R0005

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Monsieur BASTIAN Rémy 16 rue du Vignoble à VALFF (67210) pour le remplacement de la charpente et des tuiles, rénovation des façades de la maison. Section 08, Parcelle 172.
DP 067 504 17 R0016

→ Demande déposée par Monsieur POISSON Emmanuel 5 A Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la mise en place d'une porte de service, d'une fenêtre et d'un velux. Section 46, Parcelle 181/133.
DP 067 504 17 R0017

→ Demande déposée par Monsieur SAAS Maurice 6 B rue Muhlmatt à VALFF (67210) pour la construction d'un abri de jardin. Section 46, Parcelle 54.
DP 067 504 17 R0018

→ Demande déposée par Madame GOETZ Maria-Emilia 49 Impasse des Acacias à VALFF (67210) pour la mise en place d'un abri de jardin. Section 09, Parcelle 533.
DP 067 504 17 R0019

Permis de construire

→ Demande déposée par Monsieur BIERO Nicolas 124 rue Principale à VALFF (67210) pour la construction d'une maison d'habitation avec parking extérieur Rue des Noyers. Section 04, Parcelles 21-22-344.
PC 067 504 17 R0004

→ Demande déposée par Monsieur JACOB Jean-Noël, SCI LE SEQUOÏA 1 Chemin de Barr à VALFF (67210) pour la construction d'un abri et dôme de stockage d'engins et matériels d'exploitation forestière, 4 Route de Meistratzheim. Section 52, Parcelles 244 et 245.
PC 067 504 17 R0005

→ Demande déposée par Madame VOEGEL Marie 143 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la construction d'une maison d'habitation 6 rue du Puits. Section 14, Parcelle 589.
PC 067 504 17 R0006

POINT N°12

COMMUNICATIONS

- ▶ La cotisation de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour l'Année 2017 est de 1€ par habitant. La Commune de VALFF compte 1266 habitants, soit 1 266,00 € à payer.
- ▶ Après vérification des extincteurs et des chaufferies, il y a lieu de remplacer le Bac à Sable 30kg, la Pelle à sable et le Seau à sable pour la chaufferie de l'Ecole des Filles + 2 plans d'évacuation A3 Couleur plastifié et cadre 420x300 pour un coût total de 367,50 € HT soit 441,00 € TTC.
- ▶ Une réunion sur l'accès au Très Haut Débit a eu lieu le 06 avril au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr. La distribution de la fibre optique vers chaque maison ou entreprise se fera d'après un échancier qui tient compte des niveaux de débits actuels sur l'ADSL. Deux Communes sont classées prioritaires : Bernardvillé et Stotzheim, les 18 autres Communes sont prévues entre 2017 et 2021. VALFF est prévu pour 2021 voire 2020. 13 839 prises sont programmées pour la Communauté de Communes du Pays de Barr et 771 prises pour VALFF. La participation de l'abonné est de 175,00 € la prise = 15% du prix réel.
La délégation de service public est confiée à ROSACE.
- ▶ Accueil de 2 stagiaires en Classe de 4^{ème} (Séquence d'observation en milieu professionnel) du 28 au 30 Juin 2017 avec les ouvriers communaux, il s'agit de VOEGEL Alexis 99 rue Principale et LUTZ Alan 119 rue Principale à VALFF.
- ▶ Madame Gladys BAQUE reprend son poste d'ATSEM à l'Ecole Maternelle le Lundi 15 mai 2017.
- ▶ Jeudi 18 mai 2017 aura lieu une réunion de 2 heures à la Communauté de Communes du Pays de Barr pour la Commune de VALFF pour débattre sur les orientations d'aménagement des secteurs à urbaniser, les règlements graphiques (zonage, emplacements réservés, hauteurs...). La Commission Urbanisme s'étant réunie le 04 mai a décidé de maintenir les différentes zones du PLU.
- ▶ La Commune a été sollicitée pour l'accueil d'un jeune homme dans le cadre de sa peine de Travail d'Intérêt Général (TIG). Il s'agit de Jean DAUCHEZ, 25 ans, de Zellwiller qui doit exécuter 35 heures de TIG avant le 07/06/2017. Il est disponible chaque lundi ou mardi.
- ▶ L'adjudication de l'Herbe du Kochely et de la Werb aura lieu le Jeudi 18 mai 2017 à 20h00 à la Mairie.
- ▶ Changement du chauffe-eau gaz à la salle polyvalente pour environ 1 400,00 € TTC.
- ▶ Rappel : plantation des fleurs Vendredi 19 et Samedi 20 mai 2017 (matin).
- ▶ Dimanche 04 juin 2017, 19^{ème} édition du Triathlon d'Obernai-Benfeld.
- ▶ Modification du Lot N°15 dans le Lotissement Sainte Odile 2^{ème} tranche, Monsieur Marc VOEGEL cède son terrain à sa sœur Marie VOEGEL (143 rue des Forgerons).
- ▶ Changement de dénomination de la Ferme du Noyer (Mr et Mme FENDER Pascal) :
 - Ancienne dénomination : EARL Ferme du Noyer
 - Nouvelle dénomination : GAEC Ferme du Noyer
- ▶ Changement de nom : Electricité de Strasbourg Réseaux devient STRASBOURG Electricité Réseaux à compter du 1^{er} mai 2017.
- ▶ L'Auge du 118 rue Principale (Mr André VOEGEL) revient à la Commune. Le Puits ancien en grès est également mis en vente à 4 500,00 €, estimation faite par un professionnel à 2 500,00 €, pour l'instant la Commune n'a fait aucune offre.

► Une demande émanant du FC VALFF pour l'entretien des Terrains de Football. Une étude est en cours pour voir les travaux à réaliser :

- Le sablage, défeutrage et regarnissage ont été fait en 2015 pour 5 200,00 €,
- Une aération par un perforateur sur une profondeur de 18 cm pour 1 200,00 € avait été faite en 2016.

Un accord de principe a été donné par le Conseil.

► Les 2 ,3 et 4 juin auront lieu le 10^{ème} rendez-vous avec les religions (Le Partage à travers le Jardin du Livre).

► Séminaire des Elus du Territoire du Pays de Barr le Samedi 01 juillet 2017 (étape de mi-mandat et perspectives d'évolution).

► Monsieur Bernard FRINDEL explique que la Commission Cimetière envisage un aménagement des allées suite à un état des lieux sur place. Une information sera faite aux entreprises concernées au sujet de l'interdiction de stocker les pierres tombales au cimetière dès à présent.

► Monsieur le Maire a donné un accord de principe pour le projet d'implantation d'une micro-crèche à VALFF par les Chérubins, suite à la discussion en Conseil du 27/02/2017.

► Monsieur Jean-Claude SCHMITT demande si la Mairie a déjà eu le rapport d'étanchéité pour le Lotissement. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact avec le CIC-Aménagement Foncier.

► Permanence des élections législatives du 11 Juin 2017

11/06/2017

de 8 h à 10 h	Monsieur Denis ROSFELDER Madame Patricia TÊTU Monsieur J-Claude SCHMITT
de 10 h à 12 h	Madame Monique ROSFELDER Madame Chantal VOEGEL Monsieur J-Pierre VOEGEL
de 12 h à 14 h	Monsieur Germain LUTZ Madame Patricia JACOB Mme Emmanuelle VAN DER GIESSEN
de 14 h à 16 h	Madame Denise LUTZ-ROHMER Madame Denise LUTZ-VOEGEL Monsieur Bernard HIRTZ
de 16 h à 18 h	Monsieur Bernard FRINDEL Madame Carole GRAUSS Monsieur Joffrey JEHL

► Prochain Conseil Municipal le 10 juillet 2017 à 20h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 22/05/2017
Le Maire,
Germain LUTZ